

Communiqué de presse

Olten, le 09 mars 2020

Salaire de misère pour les stagiaires dans le domaine social

Dans la profession d'assistant-e socio-éducatif-ve, un-e apprenti-e sur deux a effectué un stage avant l'apprentissage. Une enquête récente montre qu'ils le font rarement de leur propre gré, et qu'ils sont très mal rémunérés.

Seuls 22 % des apprenti-e-s assistant-e-s socio-éducatifs/-ves ont accédé à l'apprentissage directement après l'école obligatoire. Cela ressort du [monitoring national de SAVOIRSOCIAL](#). Ces accès indirects s'expliquent dans une majorité des cas par le fait que les personnes doivent effectuer un stage de manière non volontaire.

L'enquête auprès de plus de 2000 apprenti-e-s met en lumière les motifs des stages : dans 70 % des cas, il s'agissait d'une exigence de l'entreprise. 23 % des personnes interrogées n'ont pas trouvé de place d'apprentissage et se sont donc décidées pour un stage. Seuls 20 % des personnes interrogées ont effectué le stage à leur propre demande.

Force de travail à 100 % – salaire minimal

Du point de vue de SAVOIRSOCIAL, les stages indépendants d'une formation sont très problématiques : les stagiaires en question, souvent des jeunes, ne sont que très peu accompagnés, et effectuent de fait les tâches d'un/e employé/e non qualifié/e. Seule la rémunération correspond au statut de stagiaire : selon l'enquête, 43 % des personnes interrogées gagnent entre 601 et 800 francs par mois, 21 % même seulement entre 401 et 600 francs – et cela avec un taux de travail à 100 %. « Cette pratique n'est pas seulement scandaleuse, elle comporte également le risque que de nombreuses personnes intéressées par la profession hésitent à suivre une formation dans le domaine social », avertit Fränzi Zimmerli, Directrice de SAVOIRSOCIAL.

Le plus grand nombre d'ex-stagiaires se trouve dans le domaine de l'accompagnement des enfants : presque 70 % des personnes interrogées de Suisse alémanique et 62 % des personnes interrogées de Suisse romande de l'orientation « accompagnement des enfants » ont indiqué avoir effectué au moins un stage avant l'apprentissage. Mais le phénomène existe également dans d'autres orientations : environ la moitié des apprenti-e-s interrogés dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de l'accompagnement des personnes âgées, en Suisse alémanique, ont également effectué un ou plusieurs stages. En Suisse romande, c'est également la moitié pour le domaine de l'accompagnement des personnes âgées ; dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, c'est seulement un quart. La situation est différente au Tessin : les stages avant début de l'apprentissage y sont moins répandus qu'ailleurs selon le monitoring 2019. Il est intéressant de constater qu'ils sont même moins fréquents dans le domaine de

l'accompagnement des enfants que dans le domaine de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Dans la plupart des cas, le stage a duré une année ; dans le domaine de l'accompagnement des enfants, environ une personne sur cinq a même effectué deux ans de stage.

Information d'ordre général :

Le monitoring sur les stages indépendants avant l'apprentissage est une mesure de SAVOIRSOCIAL visant à éliminer les obstacles à l'entrée dans la formation professionnelle initiale d'assistant/e socio-éducatif/-ve. Par le biais d'une enquête réalisée en ligne, les apprenti-e-s de la première année d'apprentissage sont interrogé-e-s sur ce qu'ils/elles ont fait entre l'école obligatoire et le début de l'apprentissage d'ASE. Les [rapports d'évaluation détaillés](#) sont disponibles sur le site Internet de SAVOIRSOCIAL.

Des données spécifiques (par exemple concernant les régions ou les orientations) peuvent être fournies sur demande.

Pour tout renseignements, vous pouvez vous adresser à :

Fränzi Zimmerli, Directrice SAVOIRSOCIAL, 031 371 36 25,

fraenzi.zimmerli@savoirsocial.ch

Monika Weder, Présidente SAVOIRSOCIAL, 041 419 01 82, m.weder@curaviva.ch